



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

redevance audiovisuelle

Question écrite n° 86881

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conditions d'assujettissement à la redevance audiovisuelle. En effet, dans le cas de personnes vivant dans un même logement, possédant une télévision mais déclarant séparément leurs revenus, la question se pose de savoir qui déclare quoi et comment justifier l'option prise par l'un ou l'autre. Il lui demande par conséquent de bien vouloir lui préciser quelle est la position de l'administration fiscale sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86881

Rubrique : Taxes parafiscales

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 2008